

## Cas pratique: après le décès

Par **Skar**, le **08/11/2016 à 13:00**

Bonjour j'ai un problème sur mon cas pratique en droit civil il y a quelques questions qui me pose problème

Après le décès de leur père, ses enfants sont contactés par son notaire qui leur transmet ses dernières volontés. Ils découvrent alors avec stupeur que leur père souhaitait bénéficier d'une nouvelle technique d'embaumement consistant en une plastination du corps afin que celui-ci puisse être exposé à demeure à l'entrée de la grande maison familiale. Il précisait également expressément refuser toute inhumation ou crémation.

-Ses enfants vont-ils pouvoir respecter pareil souhait ?

-A défaut, peuvent-ils faire enterrer leur ascendant dans la cour de la propriété, sachant que leurs voisins immédiats n'apprécient guère cette idée ?

-Devront-ils quoi qu'il en sit respecter le souhait de la dernière épouse de leur père, qui exige que le corps de son mari soit inhumé dans un caveau de famille , alors qu'ils n'étaient mariés ensemble que depuis 1 mois ?

Je bloque à ses trois questions, si vous pouvez m'aiguiller, je vous remercie